

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 30 septembre 2017 à 10 h à laquelle assistaient :

Monsieur le maire Hugh Scott, et,

Madame et Messieurs les Conseillers : Madame Louise Royer
 Monsieur Brian Bertram
 Monsieur Peter
 Richardson Monsieur
 Neal Rankin Monsieur
 Charles De Broin
 Monsieur Jean Cloutier

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance conformément au *Code Municipal du Québec*. Le Maire déclare la présente séance légalement convoquée et procède à l'ouverture de la séance. Il est 10 h 14.

1. Constatation du quorum

Le secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du conseil plus de deux jours avant le jour fixé pour la séance, et qu'un avis public a été affiché aux endroits prescrits par règlement, le tout conformément à l'article 156, *du Code municipal du Québec, L.R.Q., chapitre C-27.1*.

2. Résolution 2017-09-090 - Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et de la légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à un sujet indiqué à l'ordre du jour (limitée à un maximum de 15 minutes);
4. Travaux de réfection de ponton : chemin Thomas-Robert : attribution de contrat
5. Demande DPREL 170042 – Demande de rénovation (toiture) du bâtiment principal, matricule 1621-43-2926, lot 5 011 303, cadastre du Québec.
6. Demande DPCOL 170043 – Demande de construction neuve, matricule 1325-96-7984, lots 5 011 156, 5 011 606 et 5 011 605 du cadastre du Québec.
7. Période d'intervention des membres du conseil.
8. Levée de la séance

3. Période de questions aux citoyens présents sur des sujets inscrits à l'ordre du jour.

4. **Résolution 2017-09-091 - Travaux de réfection de ponceau : chemin Thomas-Robert : attribution de contrat.**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation adressé à trois entrepreneurs pour les travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin Thomas-Robert ;

CONSIDÉRANT les soumissions ci-dessous reçues au bureau de la municipalité dans les délais requis:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX DE LA SOUMISSION</u>
Inter-Chantier Inc.	65 304,37 \$
Excavation R. B. Gauthier Inc.	41 565,75 \$
Excavation D.M.O.	79 880,00 \$

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin
ET RÉSOLU :

D'ACCORDER le contrat de réfection du ponceau et de la stabilisation du chemin Thomas-Robert à Excavation R. B. Gauthier Inc. pour la somme de 41 565,75 \$ plus les taxes applicables; et,

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents requis pour donner effet aux présentes résolutions.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

5. **Résolution 2017-09-092 – C.C.U. 2017-09-45 Demande DPREL 170042 – Demande de rénovation (toiture) du bâtiment principal, matricule 1621-43-2926, lot 5 011 303, cadastre du Québec.**

CONSIDÉRANT la demande de permis de rénovation, et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2017-09-45 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2017-09-45 il y a lieu d'accepter le projet tel que soumis; et,

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à émettre les permis requis pour la réalisation de ce projet.

6. **Résolution 2017-09-093 – C.C.U. 2017-09-46 Demande DPCOL 170043 – Demande de construction neuve, matricule 1325-96-7984, lots 5 011 156, 5 011 606 et 5 011 605 du cadastre du Québec.**

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction, et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2017-09-46 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2017-09-46 il y a lieu d'accepter le projet tel que soumis; et,

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à émettre les permis requis pour la réalisation de ce projet.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

-
7. Période d'intervention des membres du conseil.
-

8. 2017-0094 - Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que la séance soit déclarée close et levée à 10 h 36.

Monsieur Hugh Scott
Maire

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier